

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 11 (1923)
Heft: 2

Artikel: Le peintre Jean Batheur à Fribourg, en 1453-1454
Autor: Zurich, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817538>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PEINTRE JEAN BATHEUR A FRIBOURG, EN 1453-1454

par P. DE ZURICH.

Le célèbre peintre miniaturiste et enlumineur Jean Batheur ¹ a été au service de la cour de Savoie, sous les ducs Amédée VIII et Louis I, de 1427 à 1454.

Max de Diesbach, dans le *Schweizerisches Künstler Lexikon* ² et M. l'abbé F. Ducrest, dans le *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse* ³, ont consacré à ce personnage des notices biographiques auxquelles je renvoie ceux qui voudraient avoir sur lui de plus amples renseignements. M. Max de Techtermann a également fait, sur ce peintre, une communication à la Société d'histoire du Canton de Fribourg ⁴.

L'archiviste J. Schneuwly a donné, d'autre part, dans ce même *Schweizerisches Künstler Lexikon*, une notice relative à un certain « Jehan le peintre, maître peintre-décorateur à Fribourg, dans les années 1453 et 1454 ». Il y déclare avoir fait, mais inutilement, de « longues recherches pour retrouver le nom de famille de ce peintre Jehan » qu'il « présumait être d'origine française ou savoyarde » et fait état d'un certain nombre d'extraits des Comptes des Trésoriers de Fribourg, que je vais citer ⁵. Or ce « Jehan le Peintre » n'est autre que Jean Batheur, ainsi que je le démontrerai par la suite.

La qualité de fribourgeois de Jean Batheur, est prou-

¹ Batio, Baptitor, Baptitorius, Battieux, Le Bapteur, Baptiou, Battioz.

² SKL., I, 86.

³ DHBS., II, 10.

⁴ ASHF., IX, 186. — Séance du 18 décembre 1902.

⁵ SKL., II, 120.

vée par une reconnaissance du 27 août 1427 en faveur de la Trésorerie générale de Savoie, où il est appelé « Johannes Batheur, de Friburgo ¹ ».

Un point — parmi beaucoup d'autres — est resté dans l'ombre à propos de ce personnage : celui de ses relations avec Fribourg. On lit en effet dans le compte-rendu de la séance du 14 novembre 1895 de la Société d'histoire :

« M. Henri de Schaller dit que dernièrement M. Pei-
« roleri, ministre d'Italie à Berne, s'est adressé à lui pour
« avoir des renseignements sur un peintre nommé Jean
« le Bapteur qui doit être d'origine fribourgeoise. Les
« recherches faites dans nos archives cantonales n'ont
« fourni aucune donnée sur ce personnage. On prie M. de
« Schaller de prendre des informations sur les œuvres de
« ce peintre et de demander quelles sont les bases sur les-
« quelles on s'appuie pour lui attribuer une origine fri-
« bourgeoise ² ».

Ce dernier point est éclairci par le renseignement que j'ai cité tout à l'heure, mais le bienfaisant hasard qui récompense parfois les chercheurs m'a permis de découvrir dans nos archives, quelques détails sur le séjour que Jean Batheur fit à Fribourg en 1453 et 1454. Voici dans quelles circonstances.

On sait que, par le traité du 10 juin 1452, Fribourg était devenue la vassale de la Savoie. Daguët, dans son *Histoire de la Seigneurie de Fribourg*, dit qu'« un des premiers soins du nouveau régime fut de faire effacer les armes de l'Autriche sur les portes et les tours de la ville pour les remplacer par la croix blanche de Savoie ³ ».

On trouve dans le compte du Trésorier de Fribourg pour le premier semestre de 1452, qui se termine au 21 juin 1452, la mention suivante dans le chapitre des dépenses diverses :

« Item a Mackemberg pour pentar lez dues armes

¹ Vol. 72, f° 136. Référence donnée par SKL., I, 86.

² ASHF., VI, 349.

³ ASHF., V, 115.

« pour dues a croix blanches lune pour mettre en la porta
 « de Berna, laultre ou bisemberg, lesquelx Jehan le peintre
 « ha penta lxx s. ¹ »

Par contre, le Gouvernement de Fribourg profita du passage du célèbre peintre pour lui confier l'exécution d'un ouvrage.

On trouve en effet, dans le Compte du Trésorier pour le second semestre de 1453, la mention suivante :

« Item a Jehan le Peintre par marchie fait avec luy
 « par Jehan Aigre, Jehan de Praroman et Pierre Perrotet
 « de pentar la spera de la porte de Jaquemar ordonné par
 « messrs xv fl. videlicet xxii lb x s. ² »

Et dans le Compte du Trésorier pour le premier semestre de 1454 :

« Item a meister Schöbly appar Jehan le Peintre, de
 « Savoe, ou temps quil pentast la spera de Jaquemar, pour
 « vernis, auxi a Hans Kesler pour le loyer dung chevaul
 « quant il trasmit ³ son vaulet a Geneva querre ⁴ des co-
 « lours enoultre les xv fl. de Rin pour lesquelx lon estoit
 « convenu avec luy xxxvii sols vi den. ⁵ »

Des trois personnages qui sont cités dans le premier article : Jean Aigre était « maisonneur » pour la Bannière des Hôpitaux, Jean de Praroman, Trésorier et Pierre Perrotet, Bourgmaitre.

Quant à l'objet du travail exécuté par Jean Batheur, la peinture de la « spera » de la Porte de Jaquemar, Du Cange, dans son *Glossaire*, donne au mot « spera » le sens de sphère ou de globe ⁶. Or, on sait que Jaquemar était décoré de peintures allégoriques et astronomiques où figuraient entr'autres le soleil et la lune et dont Kuenlin dit qu'« on ne connaît pas au juste la signification, cha-

¹ Cpte n° 102.

² Cpte n° 102. « Mission communaul ».

³ Envoya.

⁴ Chercher.

⁵ Cpte n° 103. « Mission communaul ».

⁶ « Spera, vox italica pro sphaera vel globo ».

cun les expliquant à sa manière¹». Il est probable que c'est de cet ouvrage que Messieurs chargèrent le célèbre artiste, dont l'origine fribourgeoise paraît ne plus avoir été connue puisqu'il est appelé Jean le Peintre, *de Savoie*.

Schneuwly² prétend que Jehan le Peintre exécuta également sous la direction du chapelain Dom Couchet et avec le concours du frère Erhard, cordelier et de Maître Steffan, peintre, des peintures historiques et la représentation de l'arbre de Jessé³. Je ne puis pas me déclarer d'accord avec cette manière de voir. Il n'est en effet, pas question de Jehan le peintre à propos des peintures exécutées sous la direction de Dom Couchet et l'arbre de Jessé ne fut fait que par Maître Steffan et le frère Erhard ainsi que le prouvent les deux indications suivantes extraites du Compte du second semestre de 1453 :

« Item a Domp Couchet quil ha delivré pour lez ma-
« tieres employez pour le fait des estoires que lon devoit
« faire, ensi coment estoit ordonné par messrs

xlv lbr vii s.

« Item a Meister Steffan le peintre et a Bruder Erhard
« le cordallier pour leur poyne de faire l'arbre de Radix
« Jessé et pour le pentar par compte fait avec leur

vj lbr xviii s iii d⁴. »

Je suppose que l'erreur de Schneuwly provient de ce qu'il a traduit l'expression « pour le pentar » par « pour le peintre » alors qu'elle veut dire en réalité « pour le peindre » (l'arbre de Jessé).

Arrivé à Fribourg, vraisemblablement au cours de la seconde moitié de l'année 1453, Jean Batheur quitta cette ville au début de 1454.

¹ Kuenlin. Dict. I, 278 et 330. — Voir aussi : H. Raemy de Bertigny. Chronique... 96 et Ch. Stajessi. Tour Jacquemar des Places à Fribourg. FA. 1899, Pl. XVIII.

² SKL., II, 120.

³ Arbre généalogique de N.-S. Jésus Christ.

⁴ Cpte n° 102. Délivrance à cause de la venue de n. t. r. Sgr le Duc de Savoie.

Le 15 avril 1454, en effet, Jean Bapteur, peintre du très illustre Prince et Sgr Louis, Duc de Savoie ¹ se reconnut débiteur d'une somme de cent dix florins de Savoie, envers Yanni Grand d'Avry, tenancier de l'auberge de la Croix Blanche ², à raison de dépenses faites par lui et ses serviteurs à l'époque où il peignit à Fribourg les armoiries du dit Sgr Duc ³. Le débiteur s'engageait à faire déduire ce montant, par le Trésorier de Savoie, sur la valeur des loyers dûs au Duc par le dit tenancier, pour les années à venir et pour la location de la Croix Blanche ⁴, promettant s'il ne pouvait obtenir ce résultat, de payer lui-même sa dette à première réquisition. L'acte, passé par le notaire Pierre Faucon eut comme témoins, noble Arthaud de Montricher et le notaire Jacques Lombard ⁵.

On sait que l'auberge de la Croix Blanche, qui occupait l'emplacement où s'élève aujourd'hui la Grenette, appartenait à la Maison de Savoie, Louis de Savoie, Sgr de Vaud l'ayant acquise en 1296 de la famille de Soucens ⁶.

Il est probable que Jean Batheur quitta Fribourg presque immédiatement après avoir passé cette reconnaissance. Dans tous les cas, la mention du paiement fait à maître Schöbly « appar Jehan le Peintre » dans le second semestre de 1454, semble prouver qu'il n'était plus présent à Fribourg, à ce moment.

Jean Batheur ne paraît pas s'être pressé de tenir sa promesse ou avoir éprouvé certaines difficultés à la mettre

¹ « Joannes Baptitoris, pictor illustrissimi principis et Dni Dni Ludovici Sabaudie Ducis. »

² « Confitetur debere Yannino Grandis Davrie hospiti crucis albe centum et decem florenos Sabaudie. »

³ « Causa expensium per ipsum et servitores suos factarum in eodem hospitio de tempore quo fecit et pictavit in dicto Friburgo arma dicti illustrissimi Dni nostri Ducis. »

⁴ « Quam quantitatem facere deducere promisit per thesaurarium Sabaudie in summa quam ipse hospes eidem Dno Duci tenetur de locatione domus crucis albe annorum futurorum. »

⁵ AEF., RN, 53 f° 13.

⁶ Arch. Hospital I, 362.

à exécution. Il ne semble du reste pas être revenu à Fribourg, mais un acte de 1457 fait de nouveau mention de lui et nous le fait voir comme un personnage d'une probité assez douteuse.

Le 13 juillet 1457, en effet, son fils Louis se présentait à Yanni d'Affry, tenancier de la Croix Blanche et lui remettait une reconnaissance, datée de Chambéry, le 7 juillet 1457, par laquelle Gabriel de Cardona, conseiller ducal et Trésorier général de Savoie¹ confessait avoir reçu de noble Yanni d'Affry, à valoir sur les loyers à courir pour l'auberge de la Croix Blanche, une somme de deux cent dix florins et seize gros.

Comme la dette contractée par Jean Batheur ne se montait — ainsi qu'on vient de le voir — qu'à cent dix florins, le fils du peintre consentait bien à remettre la reconnaissance à l'aubergiste, mais à la condition que celui-ci se reconnaisse à son tour débiteur de la différence de cent florins en faveur de Jean Batheur. C'est cet engagement qui est l'objet de cet acte, qui jette un jour assez inquiétant sur la moralité de cette époque et qui fut passé, le 13 juillet 1457, par devant le notaire Pierre Faucon et en présence de nobles et puissants Sgr Bertrand de Duyn, Sgr de la Valdisère, chevalier et Bailli de Vaud de 1454 à 1457², de Jean Champion, Sgr de la Bastie et de plusieurs autres dignes de foi³.

Ce document dans lequel le peintre est appelé, comme dans le premier, Jean Batheur (Joannes Baptitoris) mais aussi « Joannes le Pintre » — ce qui permet de l'identifier avec le personnage cité dans les Comptes du Trésorier de Fribourg — nous apprend que notre personnage vivait encore en 1457, qu'il avait un fils nommé Louis et que la

¹ « Gabriel de Cardona, ducalis consiliarius et thesaurarius Sabaudie generalis. »

² *de Foras. Armorial...* I, 285 et DHV, I.

³ AEF., RN, 53 f° 103.

dette contractée par lui l'avait été à l'époque où il peignait les armoiries du Duc de Savoie sur les portes de Fribourg ¹.

On aura sans doute remarqué qu'entre le montant de la reconnaissance du Trésorier de Savoie, soit 210 florins et 16 gros et celui de la dette de Jean Batheur — 110 florins — il y avait une différence de 100 florins et 16 gros. Nous venons de voir que les 100 florins étaient destinés au peintre. Il n'est pas parlé des 16 gros : il est probable qu'ils furent abandonnés à Yanni d'Affry qui avait attendu plus de trois ans le recouvrement de sa créance.

Cette opération financière n'apportait du reste pas à l'aubergiste de la Croix-Blanche que le paiement de sa facture et la somme relativement modeste de 16 gros. Elle le mettait en possession d'un document d'une certaine importance, car la reconnaissance du Trésorier de Savoie est libellée en faveur de *noble* Yanni Davrie tenancier de la Croix-Blanche ². Bien que beaucoup d'autres titres « de complaisance » soient basés sur des actes moins authentiques qu'une quittance délivrée par un Trésorier de Savoie, le bénéficiaire de ce document ne paraît pas s'être prévalu de cette titulature.

L'article *Affry* du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* dit que c'est à partir de 1556 que les d'Affry portèrent la qualification de noble et cite la date de 1476 ³ comme la plus ancienne à laquelle un personnage de cette famille ait été titré de *noble* ⁴. Il m'a donc paru intéressant de relever cette particularité de l'acte de 1457.

¹ « Tempore quo fecit et despinxit arma Dni nostri Ducis in portis Friburgi. »

² « ...Habuisse confitetur a nobili Yannino Davrie hospiti crucis albe domus Dni in villa Friburgi. »

³ Wilhelm von Avrie Edelknecht. — *A. Büchi*. Peter von Molsheims Freiburger Chronik der Burgunderkriege, 166. — L'article du DHBS donne par erreur la date de 1486, il s'agit en réalité de 1476.

⁴ DHBS., I, 111.
